

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°72-2026-169

PUBLIÉ LE 6 AOÛT 2026

Sommaire

DDETS / Pôle inclusion sociale et intégration

72-2026-07-28-00003 - Arrêté CDAPH portant modification Election CAF
CPAM ARPS Juin 2026 (2 pages)

Page 3

DDETS

72-2026-07-28-00003

Arrêté CDAPH portant modification Election
CAF CPAM ARPS Juin 2026



LE DEPARTEMENT

**Direction générale adjointe des Solidarités
Sarthe Autonomie
2 rue des Maillets
72072 Le Mans cedex 9**

N° (arrêté Préfecture) : _____ du _____

Arrêté du Conseil départemental du 28 juillet 2026

Objet : Arrêté portant modification de la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (C.D.A.P.H) du département de la Sarthe

**LE PREFET DE LA SARTHE,
LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.**

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles, notamment ses articles L.146-9 et L.241-5 à L.245-11 et son article R.241-24 modifié par le décret 2023-575 du 06 juillet 2023 ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code du Travail :

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration :

Vu l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2023-256 du 8 décembre 2023 portant modification de la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (C.D.A.P.H) du département de la Sarthe ;

Vu l'arrêté du Département n°23/8298 du 8 décembre 2023 portant modification de la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (C.D.A.P.H) du département de la Sarthe ;

Vu l'arrêté conjoint numéro 23/8298 du 8 décembre 2023 portant composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (C.D.A.P.H) du département de la Sarthe ;

Vu le courriel de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe du 4 mai 2026 ;

Vu le courriel de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Sarthe du 29 mai 2026 ;

Vu le courrier de l'ARPS (Activer les Ressources Professionnelles et Sociales) en date du 1^{er} juin 2026 ;

Vu les propositions recueillies par Monsieur le Préfet de la Sarthe et par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sur proposition conjointe de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture et de Madame la Directrice Générale des Services du Département ;

ARRETEMENT

Article 1^{er} : Les alinéas 3 et 8 de l'article 1^{er} de l'arrêté conjoint du 8 décembre 2023 sont modifiés comme suit :

3° Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales proposés par le directeur départemental de la Cohésion Sociale (DDETS) :

Mme Elise BROCHET (CAF)

Mme Véronique POILVILAIN (CAF)

Titulaire

Suppléante

Mme Vanessa LEMERCIER (CPAM)

Mme Valérie ROPERS (CPAM)

Titulaire

Suppléante

8° Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées dont un sur proposition du Directeur départemental de la Cohésion sociale et un du Président du Conseil départemental :

M. Flavien CHARRIER MALTAT (ARPS)

Mme Sophie BARREAU-BROUSTE (I'ADAPT)

Titulaire

Suppléante

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté n° 23/8298 du 8 décembre 2023 demeurent inchangés. À l'exception des représentants de l'Etat, visés à l'article 1^{er} (2°), les membres titulaires et suppléants susnommés sont désignés pour une durée de 4 ans renouvelable.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Sarthe, Madame la Directrice générale des services du Département sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et sur le site internet du Département de la Sarthe.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental, et du Préfet de la Sarthe, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes cedex, ou à partir du site télérecours : www.telerecours.fr.

Le Préfet,

Le Président du Conseil départemental,

signé

Signé

Sébastien JALLET

Dominique LE MÈNER